SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres

N°3/5/008/22/T-ST-53141 /C-SA/PRMP/COE/CCMP du 11 AVRIL 2022

Objet : **Travaux d'entretien périodique/aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) : piste Yêvie-Kinto Dokpakpa dans la Commune de Sô-ava par la méthode HIMO, exercice 2020**

Référence SIGMAP : **T-ST-53141**

AVIS N° : N°3/5/008

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de *la mairie de Sô-Ava* publié sur le portail web des marchés le 18 janvier 2022.
2. La Commune de Sô-Ava a *obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget* des ressources du fonds *FADeC*, afin de financer le projet d'amélioration de l'accès des produits aux marchés et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de réalisation des travaux d'entretien périodique / aménagement des Infrastructures de Transport Rural (ITR): piste YEVIE-KINTO- DOKPAKPA dans la Commune de SO-AVA par la méthode HIMO, exercice 2020.
3. La Commune de So - Ava sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
   - Sarclage/débroussaillage et déracinement de l'emprise, largeur 10,00m y compris abattages des arbres sur 20625 m² ;
   - Terrassement et construction de 5 000 m² de chaussée ;
   - Excavation de 1 200 ml de fossés latéraux selon gabarit standard et de 150 ml de fossés divergents ;
   - Fourniture et mise en œuvre 120 m3 de graveleux latéritique ;
   - Construction de 4 dalots simples de 100 x 100 ;
   - Construction de 25 ml de caniveaux fermés de 80x80 en BA ;
   - Construction de 10 ouvrages de fortunes de 2ml de largeur ;
   - Fourniture et installation d'une barrière de pluie et de 8 panneaux de signalisation ;
   - construction d'un pont de 30 ml.

   Aucune variante ne pourra être prise en considération.
4. Les exigences en matière de qualification sont :

   a) <u>Pour les anciennes entreprises</u>

   - **EXIGENCES TECHNIQUES ET EXPERIENCES :**

   Moyens matériels à disposer en propre ou à louer (preuve du loueur) :
   - Un (01) Camion berne de 0 à 10 m3 ou un tracteur + une remorque ;
   - Deux (02) compacteurs vibrants de type BOMAG compris entre 1 et 1,5 tonnes ou équivalent ;
   - Un camion-citerne ou citerne tractée + motopompe ;
   - Une (01) bétonnière de capacité d'au moins 350 litres ;
   - Un (01) moteur vibreur + aiguille ;
   - Lot de petit outillage (pelle, pioche, brouette, râteau, coupe-coupe, cordeau) ;
   - Equipement de protection et de sécurité (cache nez, chaussures adaptées, gants, casques de chantier, boîte à pharmacie, les gilets) ;
   - Equipement d'hygiène (dispositif de lavage des mains, fourniture d'eau potable……).

   Moyens humains : Le candidat doit disposer de :
   - Un (01) chef chantier ou superviseur des travaux ayant une formation technique de base (minimum DTI ou BAC F4 au moins, DEAT option génie rural / aménagement et équipement rural (AER)) maîtrisant les travaux d'entretien périodique / aménagement des Infrastructures de Transport Rural (ITR), ayant reçu une fois une formation sur la méthode HIMO en aménagement justifiée par une attestation avec deux ans d'expériences similaires au minimum dans le domaine ;

BON A LANCER

- Quatre (04) chefs d'équipes ayant au moins le niveau BEPC ou CAP ou BEAT option génie rural / aménagement et équipement rural (AER)) maitrisant les travaux d'entretien périodique / aménagement des Infrastructures de Transport Rural (ITR), ayant reçu une fois une formation sur la méthode HIMO en aménagement justifiée par une attestation ou bien ayant dirigé au moins trois travaux HIMO avec trois ans d'expériences similaires au minimum dans le domaine ;

Références techniques : Le candidat doit justifier de ses expériences techniques :

- Fournir une attestation de formation HIMO délivrée à l'entreprise attestant la formation des cadres techniques de son personnel ;
- Avoir effectivement exécuté et terminé en tant qu'entrepreneur principal un marché similaire au cours des cinq (05) dernières années, de manière satisfaisante.

EXIGENCES D'ORDRE FINANCIER :

- Soumettre des bilans certifiés pour les trois (3) dernières années (2020, 2019, 2018) démontrant la solidité financière du candidat et sa profitabilité ;
- avoir un chiffre d'affaires moyen des trois dernières années (2020, 2019, 2018) égal à : cinquante-quatre millions (54 000 000) francs CFA ;
- fournir une garantie de soumission de six cent seize mille quatre-vingt (616 080) F CFA:
- Fournir la preuve de capacité financière de trente-six millions (36 000 000) F CFA.

b) <u>Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence</u>

Moyens matériels à disposer en propre ou à louer (preuve du loueur) :

- Un (01) Camion berne de 0 à 10 m3 ou un tracteur + une remorque ;
- Deux (02) compacteurs vibrants de type BOMAG compris entre 1 et 1,5 tonnes ou équivalent ;
- Un camion-citerne ou citerne tractée + motopompe ;
- Une (01) bétonnière de capacité d'au moins 350 litres ;
- Un (01) moteur vibreur + aiguille ;
- Lot de petit outillage (pelle, pioche, brouette, râteau, coupe-coupe, cordeau) ;
- Equipement de protection et de sécurité (cache nez, chaussures adaptées, gants, casques de chantier, boite à pharmacie, les gilets) ;
- Equipement d'hygiène (dispositif de lavage des mains, fourniture d'eau potable.....).

Moyens humains : Le candidat doit disposer de :

- Un (01) chef chantier ou superviseur des travaux ayant une formation technique de base (minimum DTI ou BAC F4 au moins, DEAT option génie rural / aménagement et équipement rural (AER)) maitrisant les travaux d'entretien périodique / aménagement des Infrastructures de Transport Rural (ITR), ayant reçu une fois une formation sur la méthode HIMO en aménagement justifiée par une attestation avec une expérience similaire de trois (03) ans au minimum dans le domaine ;
- Quatre (04) chefs d'équipes ayant au moins le niveau BEPC ou CAP ou BEAT option génie rural / aménagement et équipement rural (AER)) maitrisant les travaux d'entretien périodique / aménagement des Infrastructures de Transport Rural (ITR), ayant reçu une fois une formation sur la méthode HIMO justifiée par une attestation ou bien ayant dirigé au moins un travail HIMO avec une expérience similaire de trois (03) ans au minimum dans le domaine ;
- NB : Joindre les diplômes légalisés, les attestations de formation HIMO légalisées et les CV actuels du personnel proposé c'est -à-dire datant d'au plus un (01) mois à la date de remise des offres. Tout CV non actuel et sans la copie légalisée du diplôme n'est pas valable et le personnel d'encadrement auquel il s'applique ne sera pas pris en compte. Le candidat doit fournir les formulaires concernant le personnel. Le candidat devra confirmer à l'autorité contractante préalablement à la signature du marché, la disponibilité du personnel désigné dans son offre pour les positions clés.

Références techniques : Le candidat doit justifier de ses expériences techniques :

- Fournir une attestation de formation HIMO délivrée à l'entreprise attestant la formation des cadres techniques de son personnel.

BON A LANCER

BON A LANCER

EXIGENCES D'ORDRE FINANCIER :

- Soumettre leur bilan d'ouverture et leurs états financiers de leurs années d'existence ;
- fournir une garantie de soumission de six cent seize mille quatre-vingt (616 080) F CFA.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution est de quatre (04) mois à compter de la date de remise de site.

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de de la mairie de **Sô-Ava, Bureau B18 Secrétariat des marchés publics, Tél 97 48 72 70** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **mairie de Sô-Ava, Bureau B18 Secrétariat Permanent de la PRMP, Tél 97 48 72 70, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12h 30 et de 14h à 17 heures 30.**

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : la mairie de **Sô-Ava, Bureau B18 Secrétariat des marchés publics, Tél 97 48 72 70**, à compter du ***lundi 11 AVRIL 2022***. Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.
Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **mairie de Sô-Ava, Salle de conférence de ladite mairie, à SINDOMEY / Sô-Ava** au plus tard le **lundi 02 MAI 2022 à 10 heures**. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants **dûment mandatés**, à l'adresse ci-après : **mairie de Sô-Ava, Salle de conférence de ladite mairie, à SINDOMEY / Sô-Ava** le **lundi 02 MAI 2022 à 10 heures 30 mn**.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de *six cent seize mille quatre-vingt francs (616 080) F CFA*. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres ;

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

FAIT A SÔ-AVA, LE **07 AVRIL 2022**

La Personne responsable des marchés publics,

Personne Responsable des Marchés Publics PRMP COMMUNE DE SÔ-AVA

Jacques Z. OUSSOU KICHO